

LE DOYEN DE LA FACULTE DE SANTE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,
- Vu l'arrêté du 02 juillet 2019 portant création du Diplôme universitaire VENTILATION ARTIFICIELLE EN SOINS CRITIQUES modifié par l'arrêté en date du 15 décembre 2021,
- Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 16 décembre 2025 de la présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de santé,

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2025-2026, un jury d'examen pour le Diplôme universitaire VENTILATION ARTIFICIELLE EN SOINS CRITIQUES

Article 2 : Le jury est présidé par le Professeur Jean-Michel CONSTANTIN (PU-PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Professeur Antoine MONSEL (PU-PH)
Professeur Emmanuel FUTIER (PU-PH)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

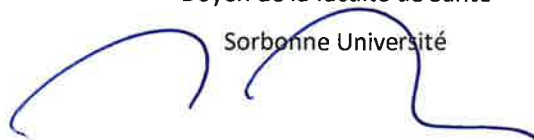
Article 5 : Le directeur général de la faculté de Santé Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 13 février 2026

Pour la Présidente et par délégation

Doyen de la faculté de Santé

Sorbonne Université



Bruno RIOU